

Appel à candidatures

Résidence "C'est qui mon village?"

en direction des artistes de tous domaines artistiques



Rumes

Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE)

Contexte

La ruralité est en mutation. Diverses questions se posent dès lors à propos de plusieurs thèmes.

Le projet "C'est qui mon village?" s'inscrit dans le cadre de la mesure LEADER 2015-2020. Il est porté par les centres culturels d'Antoing, de Péruwelz et de Beloeil ainsi que le GAL du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) et propose d'accompagner une recherche-action artistique en immersion dans les différentes communes du territoire du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut .

En résidence de recherche et de création sur le territoire, des artistes proposeront une lecture plurielle de la ruralité au travers de leur art, une retranscription artistique à partir de leur regard.

Ces résidences provoquent des rencontres inhabituelles, interrogent par un regard nouveau et créatif les richesses du village, surprennent, et favorisent les échanges et les liens entre les habitants d'un village à travers la création artistique.

Cette initiative facilite également l'accueil d'artistes professionnels sur des territoires parfois éloignés de l'offre culturelle.

Six résidences d'artiste(s) (une résidence dans chaque commune du PNPE) sont prévues entre 2018 et 2020. Cet appel à candidatures concerne la première résidence d'artiste(s) qui se déroulera à Rumes, en mai-juin 2018.

Planning des résidences :

Résidence 1 : mai-juin 2018

Résidence 2 : novembre-décembre 2018

Résidence 3 : mars 2019

Résidence 4 : mai-juin 2019

Résidence 5 : septembre-octobre 2019

Résidence 6 : mars 2020



1/ Objet de l'appel à candidatures

Les trois centres culturels du PNPE et la commune de Rumes lancent conjointement cet appel à destination des artistes professionnels de toute discipline artistique pour une résidence d'artiste(s) en mai/juin 2018.

L'artiste¹ peut être seul ou en groupe. Hébergé chez l'habitant ou dans un gîte, l'artiste sera en immersion dans le village pour une période de 4 à 6 semaines (soit un minimum de 20 jours complets en immersion sur le territoire), en fonction des besoins du projet.

1.1. Le thème

Le thème de la résidence proposée par les trois centres culturels et la commune soulève un questionnement qui représente le point de départ du travail. Cette question fait suite à une réflexion menée par un chercheur en sciences sociales associé au projet. Son travail a permis d'identifier un questionnement spécifique à la commune qui est soumis au regard de l'artiste.

Le thème proposé aux artistes pour cette résidence-ci est : **Les reconfigurations des liens de solidarité au cours de l'existence**

C'est de l'ordre de l'évidence de dire que nous dépendons fortement des uns et des autres dans notre vie quotidienne. Cette dépendance est bien sûr largement impersonnelle : on peut penser au système de santé, à la sécurité sociale, à l'accès à l'enseignement ou encore à la traçabilité de la chaîne alimentaire. A côté de cela, cette dépendance demeure aussi, bien souvent, très personnalisée et localisée : c'est le cas du petit-fils qu'on garde tous les mercredis après-midi, de la voisine de 85 ans qu'on véhicule pour réaliser ses courses ou encore du mari à qui le repas du soir est préparé et servi depuis plus de 20 ans.

Derrière ces 1001 exemples, se cachent des liens, tissés à travers le temps, qui évoluent tout au long de la vie. Chaque personne se retrouve ainsi au milieu d'un réseau d'interdépendances dont les contours se transforment continuellement. Plutôt aidant, plutôt aidé. A tel point que parfois, parmi les premiers, certains devenus maîtres en organisation logistique, se sentent au bord de l'épuisement, tandis que, parmi les seconds, d'autres, s'estimant en incapacité d'agir seuls, éprouvent un profond sentiment d'inutilité. Pourtant, en regardant d'un peu plus loin ces échanges réciproques, nous ne sommes jamais, du début à la fin de notre vie, uniquement l'un – aidant – ou uniquement l'autre – aidé. Qui plus est, ces interdépendances ne se limitent pas à de l'échange de services ou de l'aide fonctionnelle ; il s'agit tout autant d'une affaire existentielle, d'une dynamique

¹ Par commodité, l'ensemble du texte est au singulier. Cependant, par « artiste, » nous entendons de manière équivalente un collectif ou une seule personne.

émotionnelle ou encore d'une fabrique de l'estime de soi. Il y a là de l'entraide, mais aussi de la débrouille et du don.

Ces phénomènes, largement partagés, se déclinent à travers certaines spécificités dans les villages. Ces derniers n'ont pas l'exclusive de l'interconnaissance personnelle entre habitants mais s'y développent des attentes particulières à ce sujet. S'y posent par ailleurs particulièrement des questions pratiques, comme celles de l'accès à certains services (écoles secondaires, hôpitaux...) ou aux centres d'emploi, qui sont très significatives dans l'éclosion et la consolidation des liens de solidarité interpersonnelle. Ces exemples pourraient être multipliés en fonction des contextes retenus. La proposition artistique pourra mettre en avant certaines de ces singularités tout en exprimant et interrogeant ce prisme plus général des interdépendances et des solidarités.

1.2. Le principe de la résidence

Des rencontres et des échanges avec les habitants

L'artiste pose ses valises dans le village pendant la résidence. Celle-ci poursuit l'objectif de créer des rencontres et des liens avec les habitants, afin de nourrir la création artistique. Au contact des personnes rencontrées et des réalités de terrain, le projet initial peut évoluer, se modifier, s'enrichir. Au cours de la résidence, l'artiste sera amené à rencontrer la population et à partager avec elle le processus de création.

L'artiste est véritablement au centre de la démarche de rencontre avec les habitants. Il bénéficie de l'accompagnement des trois centres culturels qui veilleront aux bonnes conditions de séjour et de travail.

Une création artistique restituée in situ

Le temps passé dans le village et les différentes rencontres vont permettre de finaliser la réflexion et le travail en proposant une réponse artistique (pérenne ou éphémère) à la thématique de la résidence sous forme de création. Une restitution est proposée aux habitants lors d'un moment convivial. L'artiste offre ainsi leur regard sensible, une réponse singulière à la question de départ. Son travail interroge et suscite des réactions, un questionnement. Sa présence crée du lien entre les personnes. Une trace de cette création peut être conservée de manière à la valoriser ultérieurement (installation, spectacle, CD, DVD, partitions...)

2/ Conditions générales de la résidence

Hébergement

Un logement est mis à disposition de l'artiste.

Bourse

L'artiste choisi percevra une bourse de 5000 euros. Ce montant est forfaitaire et comprend :

- le temps de recherche et les heures prestées lors de la résidence, y compris les charges et différentes cotisations liées à la rémunération et aux honoraires
- les frais de déplacement du domicile au lieu de résidence
- la réalisation de la création artistique et tout le matériel et services extérieurs nécessaires à sa réalisation : achats, location, services extérieurs, édition, impression...

Un véhicule personnel est fortement conseillé.

L'artiste est autonome pour les repas.

Différents types de contrats sont envisageables : facture asbl, contrat SMART, contrat de travail...

3/ Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension de l'esprit du projet
- le curriculum vitae de l'artiste ou des artistes
- une note d'intention répondant au thème proposé et expliquant les grandes lignes du projet : descriptif de la démarche, pistes de travail et actions imaginées de manière spécifique au territoire
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat
- un budget prévisionnel
- la discipline artistique envisagée
- les coordonnées complètes du porteur de projet
- un maximum de 15 pages

4/ Critères de sélection

La sélection se fera sur base des critères suivants:

- Ne pas être habitant de la commune concernée par la résidence
- Pertinence de la proposition en fonction du thème énoncé
- Démarche proposée
- Caractère réaliste du projet
- Aspect novateur de la proposition
- Respect de l'enveloppe budgétaire

Dépôt des dossiers

Réception au plus tard le 8 janvier par courrier à :

Céline Huicq

Appel à candidature "C'est qui mon village?"

Foyer socioculturel d'Antoing

Rue du Burg, 23

7640 Antoing - BELGIQUE

ou par mail : celine.huicq@foyculturelantoing.be

Contact : Céline Huicq, coordinatrice du projet : 069 44 68 00

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut

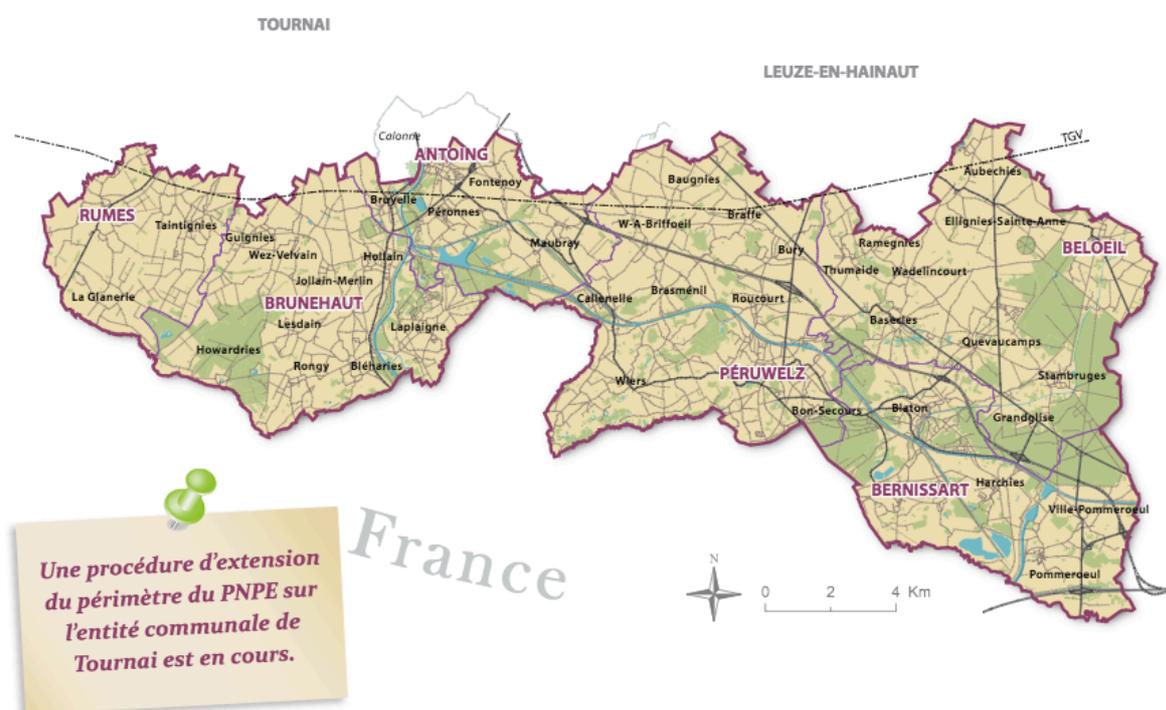
Le parc naturel c'est actuellement un territoire de 6 communes : Rumes, Brunehaut, Antoing, Péruwelz, Beloeil et Bernissart. Ce territoire compte 63.500 habitants et fait 23.500 hectares. Il a été créé en juin 1996.

Un parc naturel est un territoire rural à forte identité, qui recèle des paysages remarquables et abrite une faune et une flore riches et diversifiées. Mais il s'agit aussi, et surtout, d'un espace où des gens vivent, travaillent, pratiquent leurs loisirs...

Les parcs naturels ont été créés pour préserver et mettre en valeur des territoires ruraux. Il cherche à développer de manière durable un territoire rural, en assurant :

- La protection de la nature et de la biodiversité
- L'aménagement du territoire et la protection du paysage
- Le maintien et de développement d'une agriculture durable
- le développement économique local
- L'accueil, l'éducation et la sensibilisation du public

Dans un parc naturel, le défi est de concilier activités économiques, biodiversité et préservation du cadre de vie.



Quelques mots sur la commune de Rumes...

L'entité de Rumes est constituée par les villages de La Glanerie, Rumes et Taintignies.

Rumes se situe à l'ouest de la Région wallonne, en Wallonie picarde. Frontalière, la commune se trouve à moins de 10 kilomètres de Tournai et à moins de 30 kilomètres de Lille. Elle fait partie du Parc naturel des Plaines de l'Escaut depuis 1996.

Le territoire rumois se caractérise par un relief doux dont le point culminant se situe à près de 70 mètres d'altitude.

Les terres agricoles et les prairies occupent près de 80% du territoire, ce qui indique le caractère très rural de la commune. Les prairies sont principalement implantées autour des noyaux villageois et le long des cours d'eau. Les zones urbanisées des trois villages sont assez linéaires et se détachent en plusieurs hameaux.

L'architecture vernaculaire de Rumes, principalement caractérisée par des toitures à la Mansart, a été influencée par la présence historique d'ouvriers maçons travaillant en France.

La commune de Rumes comptait 5168 habitants au 1er janvier 2017, inégalement répartis entre les trois villages : La Glanerie rassemble 16% de la population, Rumes 33% et Taintignies 51%.

L'entité de Rumes est dynamique et vivante, tant sur le plan des commerces et services que de la vie socioculturelle. De nombreux commerces, principalement de proximité, sont présents dans les villages dont certains bénéficient du passage de la clientèle française. Les groupes citoyens, clubs sportifs et festivités assurent l'animation de chaque village.

Ces dernières années, la volonté de certains de fédérer la population des trois villages s'est concrétisée par la création d'un géant.

L'entité de Rumes compte 5 écoles et 1 crèche sur son territoire.

L'économie locale s'appuie principalement sur le commerce, l'agriculture et le secteur du bâtiment, véritable tradition de l'entité. La population active se dirige vers les pôles d'emplois voisins, principalement à Tournai.